



Activation d'une ligne téléphone auprès de télé2

Par **anelise_old**, le **24/08/2007** à **13:48**

bonjour,

j'ai souscrit à un forfait "télé2 mobile" avec portabilité du numéro (ancien opérateur : bouygues telecom).

La date de portabilité était alors fixée au 30 juillet dernier et j'ai donc fait activer ma ligne le 2 août. On m'avait alors annoncé 24h d'attente avant de pouvoir utiliser mon téléphone. Nous sommes aujourd'hui le 24 août et je ne peux toujours pas m'en servir... Je demande très régulièrement des nouvelles au service technique qui m'explique à chaque fois des raisons différentes et des délais qui varient de quelques heures à 72h...

Je souhaiterais savoir si juridiquement il est possible d'envisager des poursuites (publicité mensongère ou autres...)

D'avance merci pour votre réponse

Cordialement